

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 120-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.189

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Schilt (Utzigen, UDC)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1041/2021 du 8 septembre 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Conseil d'administration de BLS : l'avocat Bernhard Antener va-t-il se récuser compte tenu de ses activités antérieures à la tête du groupe de suivi de BLS ?

L'avocat Bernhard Antener a dirigé le groupe de suivi de BLS qui a soutenu l'entreprise dans la recherche d'un site pour ses ateliers. Il a été mandaté par BLS pour cette tâche.

Au sein du groupe de suivi, Bernhard Antener a plaidé avec force pour la dissolution du groupe alors que plusieurs autres membres issus de différents partis demandaient que d'autres sites soient examinés pour les ateliers de BLS.

Très peu de temps après la dissolution du groupe de suivi, Bernhard Antener a été nommé administrateur de BLS. Cette nomination a suscité des critiques parfois vives¹.

Aujourd'hui, une nouvelle direction est en place chez BLS comme aux CFF. Heureusement, il semble que des synergies puissent être trouvées à ce niveau (voir à ce sujet la question « *Nouvelles directions chez BLS et aux CFF : ne serait-il pas judicieux que BLS et les CFF cherchent ensemble un nouveau site [p. ex. Givisiez ou Bienne] pour y exploiter des ateliers communs ?* »).

Les auteurs de l'interpellation jugent hautement problématique que l'ancien président du groupe de suivi, qui, pour avoir participé au processus, connaît les positions des membres du groupe dans la négociation (y compris celles de propriétaires fonciers concernés), participe maintenant du côté de BLS aux décisions, aux délibérations et à l'accompagnement dans les procédures à venir, a fortiori sachant que de nouveaux sites sont en discussion. Après avoir exercé la fonction *neutre et indépendante* de président du groupe de suivi, Bernhard Antener se retrouve du côté de la partie adverse, laquelle peut ainsi profiter directement des connaissances particulières et de l'expérience qu'il a acquises auprès des opposants au projet. Cela donne au conseil d'administration de BLS un accès direct à des positions de négociation confidentielles, dont il n'aurait jamais eu connaissance sinon. Pour les auteurs de l'interpellation, cette démarche est problématique et dénote un manque de sensibilité politique.

¹ <https://www.derbund.ch/bern/kanton/wahl-von-bernhard-antener-stoesst-auf-viel-kritik/story/10464910>

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Ne paraît-il pas nécessaire au Conseil-exécutif que Bernhard Antener se récuse dans le dossier du site des ateliers de BLS, ne serait-ce que pour des raisons d'équité vis-à-vis du groupe de suivi ?
2. Si oui, que fait concrètement le Conseil-exécutif ?
3. Si non, pourquoi ?
4. Selon le Conseil-exécutif, cette constellation délicate ne pose-t-elle pas de problèmes juridiques ?
5. Si oui, lesquels ?
6. Si non, pourquoi ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Conformément au mandat reçu, le groupe de suivi a analysé 42 sites potentiels entre le début de l'été 2015 et le mois de septembre 2016, et clôturé ses travaux en émettant une recommandation à l'attention du conseil d'administration de BLS. Après que les CFF ont proposé les ateliers de Bienne comme site possible, le groupe de suivi a procédé en septembre 2017 à un examen de la proposition sous une forme réduite. Cet examen ponctuel a été clôturé le 2 février 2018. Suite à la décision du Conseil fédéral d'inscrire le site dans le Plan sectoriel des transports, le projet est entré dans une nouvelle phase. La question du site est donc considérée comme close par le BLS, la Confédération et le canton. Dans le cadre de l'examen préalable de la procédure d'approbation des plans, diverses vérifications et discussions sont menées au cours de l'été 2021 avec les parties prenantes. Ces discussions se déroulent sur le plan opérationnel. Les clarifications en cours ne donnent pas lieu à une réactivation du groupe de suivi. Pour les raisons évoquées précédemment (entrée dans une nouvelle phase de projet, temps écoulé et le fait que les travaux du groupe de suivi sont terminés depuis 2016, resp. 2018 pour l'examen ponctuel du site de Bienne), le Conseil-exécutif ne voit aucune raison pour laquelle le représentant du canton devrait se récuser.
2. Le Conseil-exécutif estime qu'il n'existe aucune raison impérieuse justifiant la récusation de M. Bernhard Antener.
3. Le groupe de suivi avait déjà clôturé ses travaux en septembre 2016, resp. début février 2018 pour ceux concernant les ateliers de Bienne. Il n'est pas prévu de reprendre ces travaux. Le site a été inscrit dans le Plan sectoriel des transports. La question du site est donc considérée comme close par le BLS, la Confédération et le canton. Comme évoqué par les auteurs de l'interpellation, la situation a depuis évolué. Vient s'ajouter à cela le fait qu'en tant que membre du conseil d'administration, Bernhard Antener participait au projet uniquement au niveau stratégique et non opérationnel.
4. Non.
5. -
6. Aucun problème juridique ne se pose, les mandats de M. Bernhard Antener (au sein du groupe de suivi et comme représentant du canton) ne s'étant jamais chevauchés dans le temps. M. Bernhard Antener a par ailleurs toujours communiqué en toute transparence les informations concernant ses deux mandats.

Destinataires

– Grand Conseil